



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-00655**

DE : **MRS. MENDÈS (BROSSARD—SAINT-LAMBERT)**

DATE : **LE 29 SEPTEMBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SIGNÉ PAR L'HONORABLE LAWRENCE MACAULAY, C.P., DÉPUTÉ**

---

Réponse du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**TRANSPORT D'ANIMAUX**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Canada prend la question du bien-être des animaux très au sérieux et croit que les animaux doivent être protégés contre les souffrances inutiles. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire tient compte des préoccupations relatives au traitement des animaux durant le transport qui ont été soulevées par les pétitionnaires, et souhaiterait communiquer certains renseignements à ce sujet.

En vertu de son mandat fédéral, le rôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est de vérifier que le bétail est transporté, manipulé et abattu d'une manière exempte de cruauté. La responsabilité de l'ACIA à l'égard du bien-être des animaux se rapporte au transport et à l'abattage sans cruauté en vertu des lois et des règlements appliqués par l'ACIA. Le Règlement sur la santé des animaux interdit le transport des animaux d'une manière qui pourrait causer des blessures ou des souffrances indues.

Le gouvernement a reconnu que les nouvelles normes internationales et les développements scientifiques au niveau de la physiologie, du bien-être et de la santé animale, les attentes sociétales en évolution, et les besoins des tous les animaux pendant le transport, justifient l'examen de la

réglementation canadienne ayant trait au transport sans cruauté des animaux. En outre, l'ACIA reconnaît le lien entre la santé et le bien-être des animaux ainsi que les répercussions éventuelles de ces enjeux sur la santé humaine. Ainsi, le gouvernement du Canada s'engage à mettre à jour le règlement actuel sur le transport des animaux, et à cet égard, il a déjà entrepris d'importantes consultations avec les intervenants. Il est prévu que des propositions officielles de modernisation du cadre réglementaire seront présentées prochainement, offrant ainsi une nouvelle occasion pour les intervenants de formuler des commentaires au sujet de ce règlement.

Les normes en matière de temps de transport, de formation sur le bien-être animal, de conditions de transport et d'intervalles maximales sans accès à de la nourriture, de l'eau et du repos ont été examinées, et la modification proposée établit un équilibre entre les ouvrages scientifiques, les normes internationales, les attentes sociétales et la logistique de l'industrie.

L'ACIA utilise une approche graduelle quant à l'application de la loi. Au moment de déterminer la gravité de l'infraction, l'ACIA évalue le tort causé par les gestes posés, l'historique de conformité de la partie réglementée, et l'intention de commettre une infraction en pleine connaissance de cause.